

MÉMO CULTURE ACTIONS

**LE DISPOSITIF CULTURE-ACTIONS EST UN OUTIL
D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUBVENTION QUI
S'ADRESSE À TOUS LES ÉTUDIANTS
DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE,
SEUL, EN COLLECTIF OU EN ASSOCIATION.**

**Ce dispositif permet la réalisation de vos projets,
qu'ils soient culturels, artistiques,
d'engagement et de solidarité ou
de culture scientifique et technique.**

**Le service culturel du Crous de Nantes Pays de la
Loire, vous accompagne de l'écriture
de votre projet à sa réalisation,
avec la possibilité d'obtenir
une subvention Culture-Actions.**

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le projet doit

- Être porté par un étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région Pays de la Loire, ou un collectif d'étudiants ou une association (avec un bureau majoritairement composé d'étudiants)
- Être hors cursus universitaire
- Présenter un budget équilibré (recettes = dépenses)
- Présenter des cofinanceurs (ex. université, ville, partenaires privés...)
- Présenter des éléments novateurs, si votre projet a déjà fait l'objet d'une subvention lors des précédentes éditions

Le projet ne doit pas

- Être déjà réalisé lors de votre passage devant la commission (il n'y a pas de subvention rétroactive)
- Ne présenter que des dépenses de fonctionnement (transport, hébergement, restauration...) et ou d'investissement.
- De même les projets de type raid, gala, fête, congrès, week-end et séminaires corporatistes, voyage touristiques ou de formation ne sont pas éligibles au dispositif Culture-ActionS.

BON À SAVOIR

Si votre dossier est recevable, vous serez invité à venir présenter votre projet devant le jury de la commission Culture-ActionS.

Vous disposerez alors de 20min:

10min de présentation de votre projet et 10min d'échanges avec le jury qui sera attentif à :

- La faisabilité de votre projet
- Son modèle économique
- Ses retombées sur le milieu étudiant
- Votre réseau partenarial
- La communication
- Et le caractère novateur (si votre projet a déjà été présenté les années précédentes)

Nous vous conseillons de venir à trois personnes maximum et de vous répartir la présentation orale de votre projet.

Par ex.

- Présentation de l'équipe (et de l'association) et du projet dans les grandes lignes (qui, quoi, quand, pourquoi)
- Présentation de la communication et des partenaires
- Présentation du budget prévisionnel

Pour dynamiser votre présentation, vous pouvez la compléter d'un power point.

Le jury Culture-ActionS se compose de différents acteurs de la communauté étudiante: élus étudiants, représentants des universités et des villes, partenaires extérieurs...

Attention

Pour rappel, pour être éligible au dispositif, le projet ne doit pas être déjà réalisé au moment du passage devant la commission (cf calendrier des commissions ci-après).

Ce n'est pas parce que votre projet est admis devant la commission, qu'il recevra automatiquement une subvention ou l'ensemble de la subvention demandée.

Il n'y a pas de plafond minimal ou maximal quant à la demande de subvention, celle-ci sera attribuée en fonction du projet.

Si vous recevez une subvention, vous devrez faire apparaître le logo du Crous de Nantes Pays de la Loire sur vos supports de communication et vous aurez deux mois suivant la réalisation du projet, pour nous envoyer le bilan moral et financier.

Avant tout dépôt de dossier, nous vous invitons à contacter et prendre rdv avec le service culturel: culture@crous-nantes.fr

CALENDRIER DES COMMISSIONS

NANTES ST NAZAIRE ET LA ROCHE SUR YON

Octobre – Novembre 2024

Deadline pour envoyer son dossier: lundi 07 octobre 2024

Passage devant la commission : jeudi 07 novembre 2024

Suivant le nombre de dossiers reçus, une commission exceptionnelle pourra être ajoutée fin novembre/début décembre 2024.

Février – Mars 2025

Deadline pour envoyer son dossier: mercredi 19 février 2025

Passage devant la commission : jeudi 13 mars 2025

Avril – Mai 2025

Deadline pour envoyer son dossier: mercredi 16 avril 2025

Passage devant la commission : jeudi 15 mai 2025

CALENDRIER DES COMMISSIONS

ANGERS LE MANS ET LAVAL

Octobre – Novembre 2024

Deadline pour envoyer son dossier: lundi 07 octobre 2024

Passage devant la commission : jeudi 07 novembre 2024

**Suivant le nombre de dossiers reçus,
une commission exceptionnelle pourra être ajoutée
fin novembre/début décembre 2024**

Février – Mars 2025

Deadline pour envoyer son dossier: mercredi 19 février 2025

Passage devant la commission : jeudi 20 mars 2025

Avril – Mai 2025

Deadline pour envoyer son dossier: mercredi 16 avril 2025

Passage devant la commission : jeudi 22 mai 2025

LE SERVICE CULTUREL DU CROUS DE NANTES PAYS DE LA LOIRE

**Retrouver toutes les informations sur le dispositif
Culture-ActionS et télécharger le dossier de demande de
subvention :**

**www.crous-nantes.fr
(rubrique / sortir-bouger-cr  er / soutien aux projets   tudiants)**

**Avant tout d  p  t de dossier, nous vous invitons   
contacter et prendre rdv avec le service culturel:
culture@crous-nantes.fr**

Nantes

**2, boulevard Guy Mollet
44 322 Nantes
02 40 37 13 28/89**

Angers

**La Parenth  se
3, boulevard Lavoisier
49 000 Angers
02 41 48 45 76**